

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 20 décembre 2018
Commune de
PAULHAN N° 2018/12/02**

Date de la convocation	11 /12/2018
	<u>Votes : 25</u>
Présents : 19	Pour : 25
Absents : 02	Contre : 0
Représentés : 06	Abstention : 0

L'an deux mille dix-huit et le vingt décembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, AMMARI Hanane, ALEIX Bertrand, ARNAUD-PONCY Pierrette, ARNAUD Raymond, BALLESTER Christian, BIROUSTE Pascal, BONSIGNORI Vincent, BOUISSON Mylène, DJUROVIC-BESALDUCH Aleksandra, DUPONT Laurent, ENGELVIN Gérard, GAVINET Isabelle, JAM Thierry, JAURION Léon, RICARD Christine, ROIG José, ROYON Sophie, SEBASTIAN David.

Etaient absents : MM. L'HOTE Valérie, WEHRMEIJER Patricia.

Procurations : - Mme BORGNAT Géraldine à Mr VALERO Claude
- Mr ALAMBERT Elie à Mr JAURION Léon
- Mr GASC Georges à Mr ENGELVIN Gérard
- Mme GASPARD Chantal à Mme RICARD Christine
- Mme GUERIN Audrey à Mme AMMARI Hanane
- Mme HEREDIA Fabienne à Mr DUPONT Laurent

Objet : Réhabilitation du bâtiment Gare – Demande de subvention dans le cadre de la politique de développement et de valorisation des Bourgs Centres « Occitanie/Pyrénées-Méditerranée »

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20181220-2018-12-02-DE
Date de télétransmission : 02/01/2019
Date de réception préfecture : 02/01/2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réhabilitation de l'ancienne gare. Il précise qu'avec l'aide du CAUE, dans son rôle d'assistant à maîtrise d'ouvrage, l'architecte, Mr Landemaine, a été désigné au mois de juillet 2018 et que la phase diagnostic/avant-projet sommaire est en cours.

Il indique que le coût prévisionnel des travaux de réhabilitation de la tranche ferme est estimé à 500 000.00 € hors taxes et peut faire l'objet d'attribution d'aides financières dans le cadre de la politique de développement et de valorisation des Bourgs Centres « Occitanie/Pyrénées-Méditerranée ».

Il propose au Conseil Municipal, de solliciter une aide financière la plus élevée possible afin de pouvoir concrétiser cette réalisation.

Il précise le coût ainsi détaillé :

- Coût estimé des travaux H.T :	500 000.00€
- Coût estimé des honoraires H.T. :	55 000.00€
Total H.T	555 000.00€
T.V.A 20%	111 000.00€
TOTAL TTC	666 000.00€

Il le soumet au Conseil Municipal en lui demandant de bien vouloir en délibérer.

Oui l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Adopte le programme de travaux de réhabilitation de l'ancienne gare tranche 1 et son plan de financement pour un montant de travaux de 500 000.00€ HT. et 55 000.00€ HT d'honoraires,
- Sollicite l'attribution d'une aide financière la plus élevée possible dans le cadre de la politique de développement et de valorisation des Bourgs Centres « Occitanie/Pyrénées-Méditerranée »,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à apposer toute signature nécessaire au règlement de ce dossier.

Le Maire
Claude VALERO



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20181220-2018-12-02-DE
Date de télétransmission : 02/01/2019
Date de réception préfecture : 02/01/2019